

Prévisions budgétaires

d'un voyage de bonne entente. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa suite venue du Danemark, le plus grand succès.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SPORTS

LE COÛT DU SPECTACLE DE LA MI-TEMPS LORS DU MATCH DE LA COUPE GREY—L'ÉCONOMIE POSSIBLE AU MOYEN D'UN DÉFILÉ DE FANFARE

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre d'État (santé et sport amateur). Étant donné que les Eskimos d'Edmonton ont beaucoup fait, samedi dernier, pour l'unité nationale...

Des voix: Oh, oh!

● (1502)

M. Hurlburt: ... et attendu que mes commettants désirent connaître le coût du spectacle de la mi-temps donné lors du match de la Coupe Grey, madame le ministre confirmera-t-elle que ce spectacle a coûté environ \$100,000?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Non, monsieur l'Orateur, je ne confirmerai pas qu'il a coûté \$100,000, mais j'en donnerai le coût précis: \$60,000, dont une tranche de \$10,000 a été payée par la LCF. Nous avons un auditoire de sept millions de personnes à la télévision et de 70,000 personnes au stade, et nous avons montré au peuple canadien la riche diversité des sports d'amateurs qu'il est possible de pratiquer.

M. Hurlburt: Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que notre pays se trouve dans la pire situation économique de toute son histoire, et étant donné qu'on aurait pu recourir à bon nombre de fanfares pour monter un spectacle de la mi-temps qui aurait coûté 10 fois moins cher, l'honorable représentant nous dira-t-elle si elle a contacté certaines des meilleures fanfares du pays pour monter ce spectacle pour le quart de ce qu'il a coûté?

Mme Campagnolo: J'espère bien, monsieur l'Orateur, que le député se rappelle le montant qui a été consacré aux mêmes fins pour les Jeux du Canada à Lethbridge. Je ne pense pas avoir à lui rappeler que les crédits figuraient dans le budget des dépenses de l'année dernière et qu'il a eu tout loisir d'intervenir aux séances du comité. Il aura sans doute la même occasion de le faire cette année. D'après les lettres que je reçois, je suis persuadé que la plupart des Canadiens sont du même avis.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SUBSIDES

LA RECEVABILITÉ AU POINT DE VUE DE LA PROCÉDURE DES CRÉDITS À CARACTÈRE LÉGISLATIF DANS LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés se souviendront qu'en mars dernier, j'avais rendu une décision concernant la recev-

[M. l'Orateur.]

bilité, au point de vue de la procédure, des crédits à caractère législatif dans les prévisions budgétaires. Lors de cette décision, je signalais que, désormais, j'aimerais adopter une formule qui permettrait d'éviter certaines des difficultés qui se posent quand ces questions sont discutées.

Dans le passé, ces arguments étaient invoqués uniquement quand un bill de finances était finalement présenté. Il me semblait à ce moment-là que cela posait de graves difficultés, car les plaidoyers eux-mêmes pouvaient être préparés à l'avance. Toutefois, comme aucun mécanisme ne permettait de préparer les répliques, personne n'avait d'arguments à invoquer pour et contre, qui auraient pu aider la présidence à rendre une décision. De fait, en rendant une décision de ce genre à la onzième heure pour ainsi dire, la présidence n'était jamais assurée que les arguments avaient été exposés aux ministres. Il arrive souvent que les ministres ne prêtent pas attention à cette étape de la procédure et n'ont peut-être aucun moyen de savoir que certaines questions ont été contestées.

J'ai demandé à tous les députés de me suggérer quelque moyen que nous pourrions mettre à l'essai en vue de remédier à cette difficulté. La Chambre sera bientôt appelée à se prononcer sur un budget supplémentaire. Je tiens à bien faire comprendre à la Chambre que je ne procède pas ainsi en vue de susciter des oppositions. Certains m'ont fait savoir officieusement qu'ils désiraient discuter certaines de ces questions. J'estime donc qu'il m'appartient de proposer à la Chambre une méthode qui, je l'espère, paraîtra un peu plus équitable et qui se révélera utile, ne serait-ce qu'à titre expérimental.

Puisque vendredi de cette semaine sera l'avant-dernier jour désigné de ce trimestre pour l'étude des subsides, le moment me semblerait opportun pour tenir une discussion sur le sujet. Ainsi la présidence serait-elle à même de peser tout à loisir les arguments présentés avant ou le dernier jour désigné pour l'étude des subsides, et d'en venir à une décision avant qu'un bill de finances soit présenté. Il me semble à-propos de faire cette proposition à la Chambre aujourd'hui et de demander aux députés qui veulent prendre la parole pour contester un crédit de me prévenir, afin que je puisse l'annoncer à la Chambre demain avant 3 heures de l'après-midi. Tous les députés auront ainsi l'occasion d'étudier ces crédits contestés et de préparer leurs arguments pour ou contre. La présidence pourra également étudier les thèses des deux parties avant de rendre une décision, c'est-à-dire avant que le bill de finances ne soit présenté.

Je tiens à préciser à la Chambre que je veux tout simplement que nous nous préparions intelligemment à la discussion ou à la contestation de ces crédits et que nous évitions les problèmes que posent les discussions de dernière minute, pendant l'étude proprement dite du bill de finances. D'une part, je n'essaie pas d'imposer un régime strict à la Chambre et si, après un premier essai, il s'avère que l'on peut encore faire mieux ou que cette méthode est au contraire mise en doute, j'écouterai bien volontiers les suggestions que l'on voudra me faire à ce sujet.